

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 30 JUILLET 2026 À 18h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, M. Jérémy BEGOT, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, M. David ALBRAND, M. Maurice CHARBONNIER.

Absents : Mme Marie-Laure GONTRAND qui donne procuration à Mme Lucie VANDAMME.
Mme Ghislaine SEBAS qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.
M. Cyrille PONSOT qui donne procuration à M. Bernard CHEVILLIAT.
Mme Élodie TERE BintO qui donne procuration à M. Maurice CHARBONNIER.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_70 : TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE – DURÉE D'AMORTISSEMENT

L'éclairage public de la commune est géré par Territoire d'Énergie 07. Une durée d'amortissement doit être définie entre 15 et 30 ans. Il est proposé de définir cette durée à 20 ans.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de définir à 20 ans la durée d'amortissement des travaux d'électrification rurale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 24/08/2026

Reçu en préfecture le 24/08/2026

Publié le **27 AOÛT 2026**

ID : 007-210701264-20260730-DE_2026_70-DE